



Perte de gérance suite à mon absence

Par **dedom**, le **09/03/2012 à 12:57**

Bonjour,
Suite à ma non présence en tant que gérant (33%) durant plusieurs mois mes associés (33 et 34%) ont décidés de la récupérer pour la confier à l'un deux. En sachant que celui qui avait 34% à tout céder au second. Pour mes parts je ne sais pas ce qu'ils en est (??). Il y avait sur les comptes en banques un peu plus de 6 000€. Ils ont été clôturés. J'avais fait un apport de 8 000€. J'aimerais savoir quels recours sont possibles pour au moins récupérer mon investissement et vu que la société à été mise en standby par le nouveau gérant, j'aimerais la relancée.
Merci pour votre investissement. Cordialement,
Didier

Par **edith1034**, le **09/03/2012 à 16:12**

il faut racheter les parts de l'autre associé
pour tout savoir sur la SARL
<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>

Par **neilcaffrey**, le **13/03/2012 à 18:25**

bonsoir
qui avait il écrit dans les statuts ,comment ont ils pus mettrent en stand by une SARL sans vous avoir convoques a l'assemble sachant que vous etes associes il faut reprendre les statues .
dans l'attentes de vous lire ;
cordialement

Par **erlenexp123**, le **14/03/2012 à 10:36**

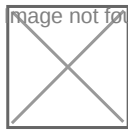


image not found or type unknown

Bonne réflexion ..